

# Feuille de réservation **PERISCOLAIRE** au QG des Supers Gamins / **MAI 2026**

## **RAPPEL DES MODALITES DE RESERVATION, D'ANNULATION ET DE MODIFICATION**

[extrait du règlement intérieur]

[/!\] Les enfants inscrits à la journée (de 9h à 16h30) seront prioritaires. Les enfants inscrits à la demi-journée seront acceptés selon le taux d'encadrement en vigueur.

### **4.2.a) CANTINE**

Il sera possible d'annuler les réservations cantine **de la semaine suivante**, le **mercredi à 23h59** dernier délai par mail ou bien sur le portail selon les modalités indiquées à l'article 4.

### **4.2.b) PÉRISCOLAIRE**

Il sera possible d'annuler les réservations périscolaires (matin et soir), jusqu'à la veille du jour d'absence 23h59 dernier délai par mail **UNIQUEMENT**. Le portail BLENFANCE bloque toute modification à partir du vendredi 12h pour la semaine qui suit.

### **4.2.c) MERCREDI**

Vous pouvez annuler la journée d'un mercredi ou un de ses temps d'accueil (ALSH Matin, Cantine, ALSH Après-midi) une semaine avant. Autrement dit, les familles doivent **IMPÉRATIVEMENT** faire leur demande d'annulation au plus tard le mercredi de la semaine précédente à 23h59 dernier délai. Le péricotôt et le péricotard du mercredi, peuvent être annulés la veille jusqu'à 23h59 uniquement par mail.

### **4.2.d) VACANCES**

Vous pouvez annuler un ou plusieurs jours de vacances, une semaine avant le début des vacances scolaires. Autrement dit, les familles doivent **IMPÉRATIVEMENT** faire leur demande d'annulation au plus tard le mercredi de la semaine qui précède le début des vacances scolaires à 23h59 dernier délai. Le péricotôt et le péricotard des jours de vacances, peuvent être annulés la veille jusqu'à 23h59 uniquement par mail.

Les annulations d'un accueil périscolaire ne peuvent être prises en compte que si le Directeur est informé par mail **LA VEILLE** avant 23h59. Passé minuit, l'accueil sera facturé.]

Si vous avez besoin de rajouter votre enfant une journée sur un temps de vacances et que vous êtes hors délai de réservation, cela peut vous être accordé s'il reste de la place (ALSH MATIN et ALSH APRES-MIDI) mais vous devrez récupérer votre enfant sur le temps du déjeuner (12h-13h30).

**La feuille de réservation est à rendre avant le 15 du mois.** Veillez à la lisibilité du document si vous la renvoyez par mail.

Pensez à faire une copie de votre tableau de réservation.

Responsable légal : M. ou Mme \_\_\_\_\_

Inscrit l'enfant : \_\_\_\_\_ en classe de : \_\_\_\_\_

*Veillez cocher les cases correspondantes aux jours et aux besoins de services.*

Signature :

<b>Mai</b>	Lundi 4	Mardi 5	Mercredi 6	Jeudi 7	Vendredi 8
<b>Périscotôt</b> 7h-9h					
<b>ALSH Matin</b> 9h-12h					
<b>Cantine</b> 12h-13h30					
<b>ALSH APREM</b> 13h30-16h30					
<b>Périscotard</b> 16h30-19h30					
<b>Mai</b>	Lundi 11	Mardi 12	Mercredi 13	Jeudi 14	Vendredi 15
<b>Périscotôt</b> 7h-9h					
<b>ALSH Matin</b> 9h-12h					
<b>Cantine</b> 12h-13h30					
<b>ALSH APREM</b> 13h30-16h30					
<b>Périscotard</b> 16h30-19h30					
<b>Mai</b>	Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
<b>Périscotôt</b> 7h-9h					
<b>ALSH Matin</b> 9h-12h					
<b>Cantine</b> 12h-13h30					
<b>ALSH APREM</b> 13h30-16h30					
<b>Périscotard</b> 16h30-19h30					
<b>Mai</b>	Lundi 25	Mardi 26	Mercredi 27	Jeudi 28	Vendredi 29
<b>Périscotôt</b> 7h-9h					
<b>ALSH Matin</b> 9h-12h					
<b>Cantine</b> 12h-13h30					
<b>ALSH APREM</b> 13h30-16h30					
<b>Périscotard</b> 16h30-19h30					